

Compte rendu intersyndical de la séance du Conseil scientifique de l'InSHS du 14 septembre 2017

Présents :

Membres du CSI : Anne Abeille, Catherine Alès, Philippe Auvergnon, Astrid Brandt-Grau, Geneviève Cortes, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Delphine Gardey, Ivan Guermeur, Liliane Haegeman, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Cristiana Oghina-Pavie, Philippe Rygiel, Rossana Vaccaro, Nathalie Vienne Guerrin

Présidents de section et de CID ou leurs représentants : Grégoire Borst (26), Olivier Coutard (39) et Président CPCN, Nabil Hathout (34), Jean Pierre Le Crom (36), Nathalie Luca (38), Vincent Merlin (37), Laure Quennouelle-Corre (33), Ginette Saracco (CID 52)

Représentant le CS du CNRS : Catherine Lacroix

Représentants de l'InSHS : François-Joseph RUGGIU, Fabrice Boudjaaba, Michèle Dassa, Hamina Derminache, Sandrine Duermael, Marie Gaille, Nathalie Penaud, Patrick Pintus, Stéphanie Vermeersch

Secrétaire du Secrétariat général du CN : Cécile Lokiec

Excusé(e)s CSI :

Richard Arena, Naceur Chaabane, Lamine Gueye, Lena Inowlocki, Anneliese Nef, Hélène Michel

Président(e)s de sections excusé(e)s :

Isabelle Thery-Parisot (31), Laurent Schneider (32), Yannick Barthe (CID 53)
Didier Demazière (40), Philippe Hoffmann (35)

Les président(e)s de sections sont invité(e)s au CS de l'InSHS le matin.

Ouverture de la séance

La présidente Cécile Michel ouvre la séance par un tour de table pour que les nouveaux membres puissent se présenter.

François-Joseph Ruggiu est Directeur de l'INSHS depuis le 1er juillet.

Il présente la **nouvelle équipe**.

Concernant les DSA et chargés de mission, une partie de l'équipe de Patrice Bourdelais est partie et l'organigramme est encore en cours d'élaboration.

- Pour la 31 et 32, ce sera Stéphane Bourdin anciennement Directeur des Antiquités à l'Ecole Française de Rome, et de nouveau MCF à l'Uni d'Amiens.
- Pour la 33, Fabrice Boudjaada reste en fonction
- Pour la 34, Hamida Demirdache reste en fonction et continue de s'occuper du réseau des MSH
- Pour la 35, Marie Gaille garde son porte-feuille, et est en charge de la communication
- Pour la 36 et la 40, Sandrine Lefranc prend en charge les deux sections, regroupement qui comporte une soixantaine d'unités, il est possible que cela évolue si le portefeuille est trop lourd.
- Pour la 37, est nommé Patrick Pentus, du GRECAM à Aix Marseille
- Pour la 38, Enrique Porqueres continue de suivre les dossiers.
- Pour la 39, Stéphanie Vermersch, du LAVUE, est nommée chargée de mission

Les DSA pour les Missions transversales :

- Didier Torny s'occupera du pôle IST et de l'observatoire RIBAC, ainsi que des réseaux

- Cécile Démurger, économiste du GATE à Lyon et qui travaille sur la Chine, est la nouvelle DAS pour l'International, en remplacement de Pascal Marty
- Alexandre Gefen est chargé de mission pour les sciences informatiques et l'interdisciplinarité
- Il y a encore une lacune, quelqu'un qui reprendrait la politique de site, l'ancienne fonction de François-Joseph Ruggiu.

Les DAS sont souvent en charge d'une section et de dossiers transversaux.

François-Joseph Ruggiu présente la politique générale de l'InSHS :

Il s'inscrit dans la continuité de la politique de Patrice Bourdelais, et lui rend hommage estimant qu'il a réussi à consolider, avec l'appui d'Alain Fuchs, la place des SHS au sein du CNRS, ce qui n'était pas évident à la fin des années 2000.

Il reprendra cette politique scientifique car il estime que c'est la meilleure à suivre pour les SHS et dans l'ESR : valoriser les atouts du CNRS en le plaçant en complémentarité avec les autres établissements grâce à l'outil qu'est l'UMR. Dans un contexte mondial de concurrence réelle, où nos ressources sont contraintes, l'UMR est le lieu où convergent les ressources du CNRS et des partenaires, où se construit une politique scientifique, c'est la bonne voie pour consolider les spécificités du CNRS.

Parmi ses priorités, l'internationalisation et l'interdisciplinarité, priorités qui rejoignent les priorités mises en avant dans le rapport de prospective du CS de l'InSHS (septembre 2016).

Pour répondre à ces priorités, il existe les structures suivantes:

- les UMIFRE et UMI, avec 92 chercheurs en permanence mis à disposition à l'étranger,
- les GDRI, LIA, les SMI, les dispositifs de collaboration avec l'Europe pour aller vers l'ERC, les réseaux GIS, se tourner vers les études aréales, pour être à l'interface avec les équipes étrangères.

Pour l'International, il y a aussi le travail effectué pour la diffusion des publications vers l'international.

Pour l'interdisciplinarité, l'institut continuera à appuyer les opérations transdisciplinaires, mettre des postes dans les CID et dans les autres instituts du CNRS, même si les coloriages ne sont pas toujours réussis.

Les priorités de l'InSHS demeurent : méthodologie, formalisation, humanités numériques, études aréales. Les priorités thématiques restent : le genre, la religion, les sciences du comportement, la sécurité humaine, les sciences de l'éducation, et également en termes de champ disciplinaires en particulier l'anthropologie et l'archéologie.

Le CNRS est recruteur de personnes et de supports à la recherche : l'institut va poursuivre la politique de coloriage, la réflexion commune sur le profil des candidats, en favorisant les profils tournés vers l'international et l'interdisciplinaire.

La place des SHS dans l'ESR a changé depuis une dizaine d'années, entre autres à cause de l'incertitude des événements qui se sont produits. Il y a une demande accrue vers les SHS, au delà de la demande sociétale.

En ce qui concerne la politique de site, le CNRS a mis en place un dispositif d'accompagnement auprès de chaque site avec des directeurs scientifiques référents (les Directeurs d'Institut), des directeurs administratifs et des Adjoints aux DSR (des DAS). L'InSHS est impliqué via les DSR ou ADSR sur 6 sites sur les 20 sites en France. François-Joseph Ruggiu est ainsi DSR sur Paris-Cité (USPC) et Grenoble Alpes, Marie Gaille est ADSR sur UPL et Sorbonne Université, Patrick Pentus est ADSR sur PSL, et Stéphane Bourdin le sera sur AMU, etc. L'InSHS est donc pleinement impliqué dans la politique de sites.

ED : Patrice Bourdelais a-t-il encore une fonction au CNRS ?

F-J. Ruggiu : Il est chargé de mission auprès du président du CNRS pour rédiger un rapport sur les SHS (*NDLR A. Fuchs quitte la présidence du CNRS le 30 septembre pour prendre celle de PSL*).

YG : Connait-on le **nombre postes à venir** ?

F-J. Ruggiu : Je n'ai pas encore le nombre de postes ouverts au CNRS, en légère augmentation d'après la ministre, donc nous espérons une campagne à la mesure des départs que connaît l'InSHS.

CM : Il est sans doute encore trop tôt pour parler des coloriages pour les postes au concours 2018 ?

F-J. Ruggiu : Il y a trois éléments à prendre en compte : les DU font remonter dans la base dialogue leurs souhaits, cela donne une base à la direction pour réfléchir ; la politique générale de l'InSHS ; et les sections qui proposent des thématiques.

Les coloriages permettent d'envoyer des signaux aux candidats. S'il n'y a pas de candidats de haut niveau qui entrent dans le coloriage, les présidents de sections ne sont pas tenus de le respecter.

CM : Au prochain concours, il n'y aura plus de CR1 et CR2 mais un seul concours, CR Classe normale. Nous avons avant 50% des coloriages pour les CR2, les postes CR1 étaient souvent blancs, ou bien les coloriages circulaient de CR2 à CR1.

F-J. Ruggiu : Il y a aussi des coloriages pour les autres instituts et pour les CID. L'équilibre peut osciller autour du 1/3 des postes.

CM : Quelle a été la **politique des affectations en 2017 ?**

F-J. Ruggiu : C'est le président qui affecte sur proposition des directeurs des instituts; naturellement, il y a la politique de l'InSHS, les besoins des laboratoires, et évidemment les demandes des candidats; trouver le point d'équilibre est très complexe car cela intègre une dimension humaine, la demande des candidats qui raisonnent en termes scientifiques, sur leur projet scientifique, en perspectives de carrière, trouver le lieu avec les meilleures conditions de travail et la dynamique pour exprimer leur projet personnel, et aussi des facteurs plus personnels et familiaux.

Il y a 2 éléments à prendre en compte : les UMR sont réparties sur le territoire national, elles sont toutes importantes pour l'InSHS, néanmoins, il y a cette construction de site.

Les chercheurs demandent aussi leur mutation, et il n'y a pas d'élément très précis sur les flux des mutations.

Enfin, contrairement à d'autres instituts, il y a une concentration des UMR relevant de l'InSHS sur l'Île-de-France, et il y a d'autres régions où leur nombre est faible. Faible car certaines UMR sont en construction, ou car l'UMR est peu demandée au concours, que fait-on de ces unités? Il faut pouvoir évaluer ce que l'on fait avec ces unités peu attractives, nous savons que nous devons concentrer nos moyens, sur des unités qui auront les moyens de travailler.

AGB : Pouvez-vous nous parler des **EUR ?**

F-J. Ruggiu : Le PIA 2 a mis en place les Instituts de Convergence et le PIA 3 a proposé l'Ecole Universitaire de Recherche. L'EUR, c'est le lieu de collaboration des organismes de recherche et des universités, et ensuite Recherche et Formation, sur le modèle des LabEx qui mettait des recherches communes sur plusieurs UMR, l'EUR ajoute un volet Master et Doctorat : le labEx était un projet, l'EUR ajoute le volet formation, elle consolide le dispositif.

CM : Cela entraînera-t-il la **restructuration d'UMR au sein des EUR ?**

F-J. Ruggiu : Il est trop tôt pour savoir, mais il pourra y avoir des restructurations d'UMR (dans le cadre des UER), pour d'autres, les EUR n'auront pas d'impact sur les UMR.

AA : Pose une question sur le **classement des projets reçus.**

F-J. Ruggiu : Le CNRS a reçu 196 projets dont 56 présentés à l'InSHS. L'institut en soutien une quarantaine dont 16 sur Paris et l'Île-de-France Et 18 en régions, il y a encore des projets à l'étude.

AA : Quels ont été les **critères pour sélectionner les projets?**

F-J. Ruggiu : Il fallait que le CNRS soit très présent et que les chercheurs CNRS puissent enseigner, pas des enseignements ponctuels ou bénévoles comme les séminaires de recherches, mais les projets devaient être sensibles à la qualité d'intégration de nos collègues.

CL (CS CNRS): Il y aura-t-il un autre appel ? Le délai était très court.

F-J. Ruggiu : Il y aura un nouvel appel début de 2018, mais on n'a pas encore de date pour les résultats.

OC (prés. CPCN) : La prochaine vague devait être annoncée en novembre 2017.

NH (34) : Quid des financements ?

F-J. Ruggiu : Si l'EUR s'adosse à un LabEx, le financement se fera dans le prolongement du labEx.

Dans les EUR retenues dans un site qui n'est pas IdEx et qui ne sont pas en prolongement de LabEx, les financements seront moindres.

CM : Notre compte rendu de la table ronde sur l'avenir des LabEx explique les différents cas.

ED : Serait-il possible de préciser quelle est la politique vis-à-vis des **UMI** ?

F.-J. Ruggiu : L'institut continuera à soutenir le dispositif des UMI et des **UMIFRE**, et compte même le développer, encouragé par le rapport du Sénat.

Il y a 26 UMIFRE. Les UMI de l'InSHS sont centrés sur un projet scientifique particulier, comme à Los Angeles, cette UMI va partir d'UCLA à Washington. L'UMI Tuscon est centrée sur la biodiversité, alors que les autres instituts, donnent plus d'ampleur à leurs UMI. En SHS, ce sont les UMIFRE qui ont de l'ampleur.

L'UMI de NY a été fermée, car il y a un partenariat assez fort avec NYU et il n'y a pas besoin de l'apport d'une structure forte pour se développer.

Il faudrait réfléchir à l'apport des UMI par rapport aux UMIFRE au sein de l'InSHS.

RV : **Question sur les ITA, leur recrutement, leur place au sein des sites et leur réaffectation en cas de fermetures d'UMR.**

F.-J. Ruggiu : Les ITA constituent au même titre que les chercheurs la richesse du CNRS. En termes de recrutements et d'affectations, nous suivons le même raisonnement que pour les chercheurs. Il existe beaucoup de difficultés à remplacer les collègues ITA au départ à la retraite. Les ITA gestionnaires ou bibliothécaires (BAP F) peuvent se déployer à l'échelle des sites où ils peuvent réaliser leurs compétences, cela est plus compliqué pour les IT de la BAP D qui ont des compétences spécifiques et sont de plus en plus rares. Ce personnel est extrêmement précieux. Il faut réfléchir aux types de profils dont le CNRS a besoin et avoir une vision claire sur chaque métier. C'est un chantier important. Il faut veiller à une répartition des compétences avec nos partenaires et accorder les types de métiers aux spécificités des sites afin que chacun soit à sa place.

NL (38) : À propos des UMIFRE, que devient le **Centre Jacques Berque de Rabat**, où la directrice subit un lynchage médiatique de la part du personnel.

F.-J. Ruggiu : C'est un dossier en cours, la directrice rencontre des difficultés dans la gestion de l'UMIFRE (pilote par MAE et CNRS), il s'est développé un conflit du travail au sein de l'UMIFRE, j'ai reçu la Directrice et tous les agents ont été reçus par la DRH.

Des accusations sont parues dans la presse, accusations absurdes mais très efficaces dans le contexte. La directrice a démissionné de son poste et va rentrer en France, un conflit du travail est en cours d'examen. L'institut a assuré son soutien à la directrice mise en cause.

Il y a une forme d'asymétrie dans les UMIFRE. Les chercheurs sont affectés pour un temps, les IT pour une durée illimitée, c'est un état de fait, mais qui doit correspondre à un besoin exprimé ainsi, je ne peux que le constater à ce stade.

LQC (33) : Cette campagne contre un chercheur CNRS est inadmissible, et, donc en tant que section, nous allons soutenir le chercheur CNRS de notre section.

10h30-11h00 : **Bilan des créations et suppressions d'unités. Point statutaire : éventuelles divergences constatées entre la direction de l'InSHS et les avis des sections sur les créations/suppressions d'unités.**

Sur le tableau reçu par la présidente du CSI le 19 août de l'InSHS et transmis par François-Joseph Ruggiu, il y avait six divergences potentielles, deux demandes de créations d'unité, et quatre demandes de renouvellement. Cécile Michel résume les différents cas :

TEMOS : Demande de création d'une UMR Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS) à Angers portée par Yves Denechere. La section 33, principale section de rattachement, avait donné un avis réservé et la section 32, secondaire, un avis favorable. La proposition de l'Institut est la création d'une FRE à 2 ans. Ce projet d'UMR TEMOS est sous tutelle du CNRS et des universités d'Angers, de Bretagne sud et du Maine.

Pour la section 33, la FRE à 2 ans permettra à TEMOS de lever les réserves émises par la section.

La section 32 a donné un avis favorable à la création d'une FRE soumise à réévaluation dans deux ans pour une contractualisation si l'unité parvient à attirer des agents CNRS relevant des sections 32 et 33.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

CREM : Demande de création d'une UMR Centre de Recherche sur les Médiations – Communication, Art, Langue, Culture (CREM) à Metz portée par Jacques Walter et émanant de l'EA 3476 ; ce projet d'UMR est sous tutelle du CNRS et de l'Université de Lorraine. La section 35 avait donné un avis assez favorable. L'Institut a décidé de ne pas créer cette UMR.

Le dossier HCERES relève un manque d'exposition internationale dans les publications et activités de recherche et note le départ à la retraite imminent de plusieurs de ses enseignants-chercheurs les plus éminents, qui laisseront un vide difficile à combler à court terme.

La section 35 précise que son avis n'était que favorable, et qu'il y a des points faibles. Ce dossier n'apparaît pas comme prioritaire.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

Les deux demandes suivantes concernent des renouvellements de **Fédérations de Recherche (FR)**. Cécile Michel explique en quoi consiste ces structures : il s'agit de regrouper des UMR et des équipes d'accueil, le plus souvent sur une base régionale. Leur but est de mutualiser des moyens (formations doctorales, moyens techniques, documentation scientifique) ou des demandes de moyens auprès des collectivités, et de favoriser des initiatives scientifiques communes.

FRES : Demande de renouvellement de la FR3041 Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) portée par Jean-François Santucci à Corte ; l'unité est sous la tutelle du CNRS, de l'Université de Corse Pasquale Paoli et de l'INRA. La section 39 a émis un avis réservé. L'Institut a décidé de renouveler la fédération.

La section 39 précise qu'elle s'est considérée peu compétente sur le fond, l'essentiel des activités de la FR concernant d'autres champs scientifiques, et a trouvé que le dossier ne mettait pas en évidence la réelle valeur ajoutée de la FR. Mais le rapport est à interpréter comme un appel à la vigilance de la part de la direction du CNRS plutôt que comme un avis préconisant la fermeture de la FR. Il n'y a donc pas d'objection majeure au renouvellement de cette unité.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

FESMAR : Demande de renouvellement de la FR3482 Fédération des études supérieures du Moyen-Âge et de la Renaissance (FESMAR) portée par Joël Biard à Tours, une unité sous la tutelle du CNRS, de l'Université François-Rabelais de Tours et de l'Université de Poitiers. Les trois sections référentes, 35, 33 et 32 ont donné des avis très favorables. L'Institut a décidé de fermer cette FR au 31 décembre 2017.

Selon la direction de l'InSHS, FESMAR n'a plus de raison d'être pour les raisons suivantes : cette FR a été créée dans le cas d'un rapprochement potentiel entre deux labos... qui n'ont finalement pas fusionné, ou intégré d'autres unités. Si les deux unités souhaitent collaborer sur des axes scientifiques, elles n'ont pas besoin d'une structure fédérative pour cela. L'InSHS verse actuellement 4500 euros à cette FR et les deux universités ensemble 4500 euros. L'InSHS s'engage à maintenir l'aide financière de 4500 euros aux deux laboratoires formant FESMAR via leurs institutions de tutelles, pour une période de deux ans. Après plusieurs échanges avec les présidents des sections 32, 33 et 35, ceux-ci ont annoncé qu'ils se rangeaient à la décision de l'Institut tout en précisant que l'évaluation scientifique du travail accompli n'est pas en cause.

Cécile Michel a passé en revue la douzaine de fédérations de recherche relevant de l'InSHS : il y a souvent plus de dix unités réunies dans une fédération de recherche, il s'agit aussi parfois de la structure qui coordonne une MSH (à la place d'une USR). Il ne semble pas exister en SHS d'autre FR qui ne repose que sur deux laboratoires.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

LEO : Demande de renouvellement de l'UMR 7322 Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO) portée par Christophe Hurlin ; ce laboratoire est sous la tutelle du CNRS, de l'Université François-Rabelais de Tours et de l'Université d'Orléans. La section 37 avait donné un avis favorable. La proposition de l'Institut est le passage en FRE à 2 ans.

La section 37 est d'accord avec cette décision.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

[Catherine Delcroix sort de la salle]

DynamE : Demande de renouvellement de l'UMR 7367 Dynamiques européennes (DynamE) à Strasbourg portée par Catherine Delcroix, nouveau directeur Maurice Carrez. Cette demande est fortement soutenue par l'une de ses tutelles : l'Université de Strasbourg.

Après une discussion avec la direction de l'InSHS et l'exposé des éléments qui, selon elle, militaient pour une mise en FRE, le président de la section 36, tout en reconnaissant ceux-ci, a, pour sa part, et conformément à la position prise par la section, exposé ceux qui allaient dans le sens contraire et qui ont motivé l'avis favorable de la section 36, notamment la faible ancienneté de cette unité passée en UMR en 2014, un nombre important de contrats de recherche et une bonne intégration des doctorants. Il a toutefois relevé les faibles effectifs CNRS de l'unité

L'Institut a noté l'hétérogénéité des niveaux et des objets et la présence sur le site d'une autre unité tournée vers l'Europe. Il reconnaît que l'unité est jeune : elle est passée de FRE à UMR en 2014 et évaluée en 2016 et qu'elle a un potentiel politique important. L'Institut a fait une nouvelle proposition, à savoir le maintien en UMR avec une évaluation à mi-parcours et propose de construire avec les responsables de l'unité les critères de l'évaluation, avec un certain nombre d'indicateurs, et poser des jalons. Cela devrait laisser le temps à l'équipe pour faire ses preuves et de voir elle parvient à attirer les chercheurs pressentis pour rejoindre l'unité. Le président de la section est satisfait par cette proposition et la soutient.

→ Il n'y a donc plus de divergence concernant cette demande de création.

Discussion avec les Présidents de sections :

JPLC (36) : Le poste qui n'a pas été ouvert en CR2 en section 36 a finalement été attribué à un sociologue recruté dans une autre section SHS.

IG : Le poste fléché en DR2 en section 32 qui n'a pas ouvert a permis de recruter un antiquisant sur la section 35, candidat que la section 32 n'avait pas classé.

PhA : Que sait-on sur le support de poste DR2 proposé à un DAS de l'InSHS ?

OC (prés. CPCN) : on a discuté en CPCN de ces postes discrétionnaires qui permettent d'intégrer des chercheurs sur des postes de DR en dehors des concours. A. Fuchs est contre ce dispositif or il a appris qu'il y en avait eu 8 cette année. Il va donc agir en conséquence.

Discussion collective : On devrait demander d'où proviennent ces postes discrétionnaires, si ce ne sont que les postes des départs à la retraite qui vont aux chercheurs entrants, donc d'où viennent les postes discrétionnaires, des décès et des départs volontaires ? Pourquoi n'y a-t-il pas transparence sur l'existence de ces postes et de leur destination ? C'est opaque depuis toujours et on apprend que le Président du CNRS pensait qu'ils avaient disparus.

IG : La fusion des CR2 et CR1 en CR CN s'accompagne de la mise en place d'un **grade Hors Classe** pour les chargés de recherche. En 2020 il sera possible d'organiser un concours CR HC. Pour le concours CR1, avant il y avait un nombre limité de candidatures, maintenant on risque d'avoir un afflux de candidatures puisqu'il n'y aura plus de limite du nombre de candidatures.

GS (CID 53) : Nous n'avons que des CR2, un dossier "jeune", c'est en fonction de la thèse, pas de l'âge.

DG : Il y aura plus de dossiers mais avec des profils différents.

OC (39, prés. CPCN) : Il y aura effectivement à équilibrer les examens, pour HC, il n'est pas impossible qu'il y ait des concours de HC à partir de 2020.

CM : Un Guide du candidat devrait être fait, pour expliquer par ex. la réorganisation des corps.

Claire Lemerrier a mis sur un site externe au CoNRS des conseils aux candidats.

CL (CS) : Et pour les grilles de salaires, à quelle grille vont-ils entrer?

IG : mais il y aura des gagnants et des perdants puisque le coût doit rester équilibré. Les sections vont devoir redéfinir leurs critères à la session d'automne en particulier pour les CR HC. Au printemps 2018, on gèrera les passages de CR1 à CRHC rétroactivement de 2017. En automne, on gèrera les passages de 2018.

OC (prés.39, PCPN) : 30% des CR1 sont au dernier échelon de leur grade.

CM : Y a-t-il des retours sur des lauréats qui n'ont pas été affectés dans le laboratoire qu'ils demandaient en premier choix ?

IG : Un lauréat de la section 32 n'a pas eu son affectation désirée (AOROC) et a été affecté dans un laboratoire de Bordeaux, lequel ne l'attendait pas.

NH (34) Un candidat qui avait demandé Paris a été affecté à Lyon (2^{ème} choix).

OC (39) : Une candidate a été affectée au labo de son 2^{ème} choix Elle ne s'est pas exprimée, mais elle avait demandé ce labo qui hors du périmètre de la section 39. Nouvelle frustration pour la section 39 qui, du coup, perd un poste.

(VM 37) : Un candidat qui avait demandé Caen, a été affecté à Cergy. Ce n'était pas son 2^{ème} choix.

LQC (33) Les présidents de sections devraient être informés des affectations des lauréats, les DU, les présidents de sections, etc, doivent faire une course à l'information.

OC (Prés CPCN) : Il y a eu une réunion des présidents de section avec FJR le 4 septembre.

AA : Quelles sont les sections qui ont une réunion avec les DU de leur section?

IG : Nous organisons une matinée avant l'automne avec les DU.

NL (38) : Nous invitons les DU à venir présenter leur laboratoires et leurs problèmes. L'idée est de les avoir tous consultés.

CL (CS) : Les DU ne reçoivent pas les avis de sections sur leurs labos.

CM : Statutairement, les sections n'ont pas à le faire, c'est à la discrétion des présidents de sections. Ainsi, par le passé au moins, plusieurs présidents de sections envoyaient leurs rapports directement aux unités concernées, c'était le cas de la section 32 en 2008-2012. C'est important de communiquer avec les DU des unités relevant de vos sections.

NL (38) : Il y a une vraie souffrance dans toutes les équipes qui sont submergées de problèmes.

(VM 37) : Les petites unités doivent être très pointues sur leurs axes de recherche ceux-ci étant en nombre restreint, alors que les gros laboratoires ont parfois 8 axes, ce sont devenus de véritables hôtels à projets ERC et ANR, et n'ont plus de politique scientifique

CM : C'est une remarque tout à fait pertinente, les financements des projets sont tellement plus élevés que les crédits récurrents que l'on se demande parfois ce que deviennent les laboratoires. L'UMR est la structure de base, mais certains laboratoires sont en train d'évoluer en plateforme de gestion de projets.

Réunion restreinte aux membres du Conseil Scientifique.

C. Michel présente un certain nombre de points :

- Alexandre Gefen, représentant le CS de l'InSHS au Conseil Scientifique d'Huma-Num en tant qu'observateur, a démissionné. Nathalie Le Tellier-Becquart le remplacera.

- **Approbation du CR du CSI du 27 juin** à l'unanimité.

- **Vote sur les candidats** au remplacement de Sarah Gensburger :

Il y a 2 candidatures : Caroline Bodolec et Annamaria Falas

Résultat du vote : 0 abst, 9 voix pour C. Bodolec, 0 voix pour A. Falas.

- Point sur **les nouveaux groupes de travail** mis en place d'ici la fin du mandat du CSI et réunion par groupe :

Sont prévues 1 demi-journée/journée d'étude en lien avec le CSI du printemps 2018 et 2 demi-journées d'études à l'automne 2018, l'une la veille du CSI en après-midi, l'autre en matinée le lendemain de la journée de réunion du CSI. Il est prévu également la demande d'un dîner de fin de mandat à l'InSHS, lors de la dernière réunion du CSI.

Trois groupes sont proposés :

Recherches au pluriel sur le comportement humain : état des lieux perspectives et enjeux

- Groupe de travail avec PhA, AA, CA, RC, LH, PhR
- Demi-journée prévue le lendemain du CS de l'InSHS de l'automne 2018.

Quels outils pour établir une politique post-coloniale et genrée des carrières dans les établissements publics ? Et quels mots pour le dire ?

- Diversité et égalité en entreprise
- Statistiques raciales
- Carrières scientifiques au CNRS
- Groupe de travail avec ED et DG
- Demi-journée la veille du CSI de l'automne 2018.

Les SHS au service du collectif, le collectif au service des SHS ?

- Groupe de travail incluant IG, NLTB, NVG, RV, COP, GC, CM, AGB
- Demi-journée/Journée la veille ou le lendemain du CS de l'InSHS du printemps 2018

Les absents au CSI du 14 septembre sont invités à rejoindre ces différents groupes de travail.